

Séance ordinaire du Conseil Communal du 28.06.2021

Présidence : Barbara Rochat

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 17.05.2021
3. Démission de Madame Myrèle Knecht
4. **Préavis 03/2021** Rapport de gestion 2020
5. **Préavis 04/2021** Comptes de l'exercice 2020
6. **Préavis 05/2021** médiathèque Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'un provisoire en éléments modulaire
7. Communication municipalité
8. Communication de la Présidente et du bureau
9. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 19h05** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les membres du public présents. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Buffin de Chosal Yves, Chardonnens Michel, Christeller Roland, Gaillard Michel, Hauswith Jean-Michel, Mantovani Giuseppe, Schlatter Manuela
Sont présents : 58 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour 28.06.2021

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

Modifications

- **Point 7** – Rapport de la commission consultative de l'urbanisme
- **Point 8** - Interpellation chantier du plan d'affectation La Clochette - santé des enfants de l'UAPE et des riverains

La numérotation est décalée en fonction.

Pas d'autre modification de l'ordre du jour demandée.

Les modifications à l'ordre du jour sont mises au vote.

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à la majorité**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 17.05.2020

La Présidente ouvre la discussion.

Demande de modification :

- **Page 2** - Monsieur Christophe Corbaz signale qu'il était présent - Monsieur Christophe Vincent Corbaz était absent

La discussion n'est pas demandée.

- **Le PV tel que modifié est accepté à la majorité**

3. Démission de Madame Myrèle Knecht

Bureau du Conseil a pris acte avec regret de la démission de Madame Myrèle Knecht pour la prochaine législature par son courrier du 15 mai 2021.

- **La Présidente donne lecture du courrier**

La Présidente remercie Madame Knecht pour le travail accompli au sein du conseil ainsi qu'aux diverses commissions ad hoc où elle a siégé. Elle lui souhaite une bonne continuation.

4. Préavis 03/2021 Rapport de gestion 2020

La Présidente donne quelques informations préliminaires :

Conformément au Règlement, les Conseillères et Conseillers ont reçu le rapport de la Municipalité sur la gestion 2020, par porteur et pu le consulter en ligne. Le rapport de la commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité aux questions du dit rapport ont pu être consultées sur l'intranet de la Commune.

Dans l'ordre d'apparition dans le rapport de Gestion, la Présidente annoncera les différents dicastères, ainsi que les têtes de chapitres du rapport de Gestion qui s'y rapportent, en indiquant les pages concernées. Celles et ceux qui ont des questions ou des observations sont priés de venir s'exprimer aux micros du centre de la salle. Rappel est fait de l'article 94 du règlement du Conseil Communal qui prévoit que si la parole n'est pas demandée sur les réponses de la Municipalité aux demandes de la CoGest, ces réponses sont considérées comme admises par le Conseil. Par ailleurs, en cas de discussion sur une observation ou demande de la CoGest, le Conseil ne peut pas modifier cette observation, mais uniquement se prononcer sur le maintien du tout ou d'une partie de celle-ci.

La Présidente donne la parole à Madame Isabel Taher Sellés, Présidente de la Commission de Gestion.

Introduction : Madame Isabel Taher Sellés fait part aux membres de la Municipalité des observations des membres de la commission. Elle relève qu'en regard de l'investissement des commissaires durant les 10 séances de travail tenues, la CoGest déplore les réponses lacunaires données à certaines de leurs questions, ce qui a été considéré comme un manque de considération pour le travail effectué. De plus, au vu de la teneur des réponses données par la Municipalité, elle rappelle l'article 40 h) al. 2 de la loi sur les communes : *« Après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer... »*. En outre l'article 91 al. 2 du règlement du Conseil communal précise que la Municipalité est tenue de fournir aux commissions de surveillance tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat. Dont, sous lettre g), de permettre l'interrogation directe des membres de tout dicastère ou service de la Municipalité, mais en présence d'une délégation de cette autorité. En ce qui concerne en particulier le dicastère instruction publique et affaires culturelles, la CoGest a été particulièrement surprise que le Directeur des écoles, Monsieur Wolters, contrairement aux années précédentes, ne soit pas invité pour la partie qui le concerne. Il a été répondu par la Municipalité qu'il n'était pas opportun que M. Wolters soit présent pour l'audition annuelle de la Municipalité. La CoGest demande à connaître les raisons de ce revirement. Il en va de même pour le dicastère population, sécurité et affaires sociales pour lequel la CoGest a demandé à recevoir un responsable de la gendarmerie, des séances d'informations en présence de la CoGest restant envisageables. La CoGest se coordonnera avec la nouvelle Municipalité à ce sujet. Dans le même ordre, la CoGest a demandé à ce que la nouvelle déléguée à l'environnement soit présente lors de l'audition du dicastère espaces verts et déchets, la Municipalité n'a pas donné suite à la demande, considérant que la présence du seul chef de service Monsieur Vincent Porchet était suffisante, ce qui ne respecte pas l'article 91, alinéa 2 du règlement communal. En conclusion, la CoGest exprime son mécontentement face à de telles réponses et attend de la nouvelle Municipalité qu'elle se conforme au droit cantonal et communal et donne suite aux requêtes d'audition qui lui sont adressées. Cas échéant la CoGest convoquera elle-même selon la forme prescrite, les personnes qu'elle souhaite auditionner.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Ce chapitre a fait l'objet de trois demandes à la Municipalité de la part de la CoGest, les réponses se trouvent dans le document daté du 15.06.2021.

La Présidente donne la parole à Monsieur Daniel Besson :

Intervention Monsieur Daniel Besson, au nom de la CoGest, signale à la Municipalité, concernant l'informatique, que l'acceptation par le Conseil communal du postulat mentionné est daté du 17 mai 2021 et non pas de 2020. Monsieur Besson ajoute qu'il ne s'agit pas d'un doublon, car ni le postulant, ni la CoGest n'étaient au courant des démarches déjà entreprises. L'approbation à l'unanimité de ce postulat montre que

le Conseil attache une grande importance à ce sujet. La CoGest a reçu lors de sa visite, toutes les garanties orales quant à la sécurité de la gestion informatique de la commune. Dès lors l'obtention d'un label de sécurité ne sera qu'une simple formalité et la CoGest se réjouit d'ores et déjà d'en apprécier les conclusions, elle remercie la Municipalité pour cet engagement.

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

Ce chapitre a fait l'objet de 6 constats et 2 demandes à la Municipalité

La Présidente donne la parole à Madame Isabel Taher Sellés pour la CoGest

Intervention Madame Isabel Taher Sellés revient sur les deux demandes à la Municipalité. Concernant la demande d'analyse des divers services et secteurs de l'administration par la nouvelle municipalité. La réponse est interprétée par la municipalité commune une défiance sur la performance de l'organisation actuelle. Madame Taher Sellés rappelle que la mission de la CoGest est de rapporter sur la gestion de l'année précédente et ne fait pas de sous-entendus. Elle transmet à la Municipalité des recommandations fondées sur les observations. Pour le second point, la CoGest demande un audit qui identifierai les avantages et inconvénients d'un bureau technique à l'interne permettant une vision transversale en matière de travaux. La municipalité demande des précisions sur le qualificatif de « véritable bureau technique ». Ce que la CoGest entend est la transversalité par l'organisation de séances régulières au sein de certaines commissions internes. Concernant la remarque de la municipalité signalant le besoin de différents services techniques requérant des connaissances pointues, la CoGest se demande s'il ne serait pas plus efficient de renforcer les compétences internes à l'administration plutôt que de donner de nombreux mandats externes. Il appartiendra à la nouvelle municipalité de proposer et d'adopter de nouvelles organisations.

Intervention Madame Catherine Roulet n'est pas très satisfaite par la réponse au sujet du cours d'eau de la Valleyre et ne comprend pas pourquoi l'opportunité n'est pas saisie pour la mise à l'air de la Valleyre. Est-ce que cela a été envisagé et si non pourquoi.

Réponse Madame Laurence Muller Achtari, Municipale indique que la remise à l'air serait probablement envisagée aujourd'hui si le plan de quartier se négociait. Aujourd'hui il n'est pas question de le remettre à ciel ouvert, l'implantation en serait changée et ce n'est pas possible.

URBANISME ET PROMOTION ECONOMIQUE

Ce chapitre a fait l'objet d'un constat et une demande à la Municipalité

La Présidente donne la parole à Monsieur Daniel Besson :

Intervention Monsieur Daniel Besson, au nom de la CoGest, souhaite expliquer au Conseil la raison de la question posée. Dans la réponse très complète de la Municipalité, la liste des bâtiments et des places de parc correspond aux numéros de la feuille des avis officielles FAO 104; 101; 99; 81 soit 181 place de parcs prévues. La FAO 78 du 29.09.2020 annonçait la construction d'un parking souterrain commun de 181 places, deux locaux disponibles et de locaux techniques. L'ensemble de ces publications a semé une certaine confusion dans la population aux alentours du plan de quartier. Selon certains riverains, le nombre de places de parc doublait en dépassant largement celui prévu dans le plan de quartier. Finalement, il s'est avéré, que le nombre de places indiqués dans la FAO 78 a été repris en détail dans les FAO suivantes pour chaque construction. Il s'agissait donc d'une simple répétition, le nombre total étant bien de 181 places de parcs. La CoGest voulait s'en assurer.

POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Ce chapitre a fait l'objet de 6 constats et 5 demandes à la Municipalité.

La Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles Fresquet

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet signale, au sujet de la politique de stationnement choisie par la municipalité, que la réponse obtenue a été que le document était en cours d'élaboration puis que le dossier

a changé de dicastère. Or à la lecture du rapport de gestion 2020, dans le chapitre de l'urbanisme, page 35, il s'avère que la municipalité a validé ce document le 28.05.2018. La CoGest est perplexe quant à la réponse fournie. La CoGest souhaite pouvoir prendre connaissance de ce document et de la stratégie de la municipalité en la matière. En ce qui concerne le trafic de stupéfiants, la CoGest est satisfaite de savoir qu'il s'agit d'une préoccupation de la municipalité et sans entrer dans les détails opérationnels, elle aurait aimé néanmoins avoir des éléments sur les résultats obtenus. La CoGest suivra ce point dans le futur.

La Présidente donne la parole à Madame Jolanda Muller Chabloz

Intervention Madame Jolanda Muller Chabloz souligne en ce qui concerne la vidéo surveillance, que depuis trois ans la CoGest tente d'obtenir des informations sur la légalité du dispositif. En 2018 déjà la CoGest souhaitait savoir si la pose de caméras au collège de Rionzi était autorisée par l'autorité compétente, le Département de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). La municipalité a indiqué que le DFJC avait été informé lors de la mise à l'enquête et devait s'assurer que la procédure avait été suivie. La CoGest n'a pas eu de retour à ce sujet. Pour le rapport 2019, la municipalité a indiqué que les démarches d'annonce avaient été effectuées par la police administrative et les procédures étaient en cours auprès de la préfecture. En 2020 la CoGest est revenue à la charge et il a été répondu que les caméras ont été autorisées selon l'ancienne procédure. Cette réponse n'a pas satisfait la CoGest c'est pourquoi avec l'accord de la commission, Madame Muller Chabloz a contacté l'autorité cantonale de protection des données, et fait suivre des extraits des rapports de la commission de gestion des dernières années sur ce sujet. Après avoir pris des renseignements auprès de la préfecture, cette autorité a décidé d'interpeller formellement la municipalité. Les membres de la commission de gestion regrettent que leurs demandes n'aient pas été prises en compte le moment venu et d'avoir eu à procéder de la sorte pour obtenir des réponses.

La Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles Fresquet

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet concernant les affaires sociales, la CoGest a fait des demandes ces dernières années pour avoir un retour qualitatif dans ce domaine. La réponse de la municipalité a été que les dossiers sont traités toujours selon la même procédure. Monsieur Fresquet espère que la nouvelle municipalité se penche vraiment sur les incidences que la politique sociale menée peut avoir. Concernant le SDIS et l'impact de la nouvelle convention entrée en vigueur en 2020, la réponse de la municipalité a été « aucun impact constaté ». La CoGest se demande alors quelles ont été les raisons de souscrire à une nouvelle convention.

Réponse Monsieur André Guex, Municipal concernant la vidéosurveillance du Rionzi, celle-ci a été mise à l'enquête en même temps que le collège. Les règles ont changé durant la construction, toutefois, ce dispositif est conforme au règlement de l'époque. Le règlement actuel détaille ce qui est autorisé. Le courrier reçu du Canton n'était pas signé. Concernant le SDIS, la modification était uniquement de se mettre en règle formellement, les pratiques étaient déjà en vigueur, donc rien n'a changé. Concernant la demande de recevoir la gendarmerie, la réponse a été « on vient si on a le temps » - Concernant la drogue, il y a nettement moins de cas. La problématique s'est déplacée, et ne se trouve plus sur la Commune.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet déclare regretter que les réponses aux demandes de rapport exhaustif, qualitatif et quantitatif, celle-ci viennent sous forme de commentaires du Conseil et non dans le cadre du rapport de gestion.

Réponse Monsieur André Guex, Municipal concernant les affaires sociales, le rapport reçu la semaine passée, le délai était trop court.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet relève que la réponse a déjà été donnée par le prédécesseur, mais qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la remise du rapport pour donner des éléments.

BATIMENTS ET DURABILITE

Ce chapitre comporte cinq constats, aucune demande à la Municipalité.

Pas de question ou remarque

ESPACES VERTS ET DECHETS

Ce chapitre comporte 3 constats et 3 demandes à la Municipalité.

Aucun membre de la CoGest n'a fait de demande de parole, le plénum a la parole.

Pas de question ou remarque

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Ce chapitre comporte un constat et quatre demandes à la Municipalité

La Présidente donne la parole à Monsieur Olivier Weber

Intervention Monsieur Olivier Weber évoque l'éducation numérique et signale que la CoGest s'est interrogé sur les résultats de l'éducation numérique, notamment pour que d'éventuelles améliorations soient prises en compte lors de la construction du nouveau collège. La municipalité a répondu que cela avait été fait. La CoGest est dubitative quant à la réponse. Les questions demeurent sur le bilan de l'éducation numérique à ce jour.

Intervention Madame Jolanda Muller Chabloy a une question de clarification concernant le calcul des heures de l'accueil préscolaire. Par exemple en Budron 18'833 heures pour les enfants du Mont, sur 65'486 heures de garde au total, auquel cas la proportion de 28.8% est correcte, ou faut-il plutôt comprendre 18'833 heures (18'833 enfants du Mont + 65'486 heures enfants d'autres communes) = $18'833/84'319 = 22.3\%$
De même pour les Ateliers : $56'485 \text{ heures d'enfants du Mont} / 70'886 = 79.7\%$, mais $56'485 / 127'371 = 44.3\%$. Quel est le pourcentage correct.

Réponses Monsieur Philippe Somsy, Municipal, concernant l'éducation numérique, les exigences du canton ont été prises en compte dans les constructions à venir. Les effets de l'éducation numérique dans le cadre du projet pilote, une série de classes en primaire ont passé par ce programme. Pour des informations plus complètes se renseignera auprès de Monsieur Wolters. Concernant les heures de préscolaire dans les garderies publiques, à la louche, selon son souvenir, il y a 3 quart de fréquentation du réseau et un quart de fréquentation pour les résidents du Mont, pour Budron. Pour la garderie des Ateliers, la proportion est inverse, 3 quart pour les résidents du Mont et un quart pour le réseau. Une demande écrite permettra une réponse plus précise.

Intervention Monsieur Marc Maillard souhaite un éclaircissement sur la raison pour laquelle la présence du directeur des écoles, Monsieur Wolters n'a pas été souhaitée à la CoGest.

Réponse Monsieur Philippe Somsy, Municipal indique que cette décision a été prise collégialement par la Municipalité, de ne pas faire intervenir des intervenants extérieurs dans le cadre de ces rencontres avec la CoGest. La prochaine municipalité aura peut-être une autre approche.

Intervention Madame Monica Roulin pose une question sensible sur l'UAPE, des familles ont reçu des refus récemment. Elle souhaite connaître le nombre de refus et si c'est l'EFAJE qui décide qui a droit à une place ou non.

Réponse Monsieur Philippe Somsy, Municipal, répond que les critères de priorité sont propres à la direction de l'EFAJE et n'est pas du ressort de la commune, ainsi que les listes d'attente. C'est la raison pour laquelle des structures provisoires ont été développées. La loi n'oblige pas à garantir des places et répondre à l'ensemble des demandes. Des places supplémentaires sont prévues dans les structures définitives. M. Somsy pourra répondre plus précisément si une question écrite lui est envoyée.

Intervention Madame Monica Roulin souhaite connaître le nombre de refus. L'image de la commune dépend aussi de ça.

Intervention Monsieur Richard Nicole est perplexe face aux réponses de la Municipalité, notamment il trouve que la présence de M. Wolters, directeur des écoles aurait été très utile, de même qu'au sujet de la gendarmerie qui fournit une prestation que la commune paye et espère que la nouvelle Municipalité y veillera.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis 03/2021 est mis au vote

- Le préavis 03/2021 est accepté une large majorité et 4 abstentions

5. Préavis 04/2021 Comptes de l'exercice 2020

La Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic.

Le syndic donne quelques éléments sur les comptes 2020 - Grâce à des recettes fiscales extraordinaires, attribuées notamment à l'impôt sur les successions et donations ainsi qu'à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les comptes de l'exercice 2020 se soldent par un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 1'436'219.50. L'excédent de revenus, après prise en considération du décompte final 2019 du Réseau EFAJE, de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la cohésion sociale est de CHF 2'700'333.50. Ce résultat présente un écart de CHF 3'373'781.50 par rapport au budget 2020 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 673'448.-. Des recettes fiscales plus élevées que prévu. Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 1.66 million (+4.61%) par rapport au budget et de CHF 2.78 millions (+7.97%) par rapport aux comptes 2019. Contrairement aux prévisions budgétaires, cet écart est principalement lié à l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 0.80 million, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de CHF 0.35 million et de l'impôt sur les successions et donations de CHF 0.99 million. Les écarts constatés entre le budget et les comptes de l'exercice 2020 démontrent la variabilité des rentrées fiscales d'une année à l'autre. Ils sont le reflet de la difficulté à anticiper et projeter les recettes des impôts conjoncturels. Un décompte final des charges de péréquation positif Le décompte final de notre participation aux charges de péréquation, cohésion sociale et réforme policière pour l'année 2019 est en notre faveur pour un montant de CHF 1'135'486.-. Des charges maîtrisées La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est inférieur de 3.52% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. La marge d'autofinancement a permis le financement de la totalité des dépenses d'investissements réalisées en 2020. En conclusion, il ne faut pas se reposer sur les comptes 2020. La pandémie a fortement influencé l'économie et il est difficile d'en prévoir les conséquences fiscales sur les années suivantes.

La Présidente donne la parole au Président-rapporteur de la CoFin.

- **Monsieur Cédric Mottier donne lecture des éléments principaux du rapport de la COFIN**

La discussion est ouverte

Intervention Monsieur Christophe Blanc page 14 conclusions de la municipalité, souhaite connaître ce qu'est le compte capital qui se monte à 26 millions ? Est-ce à disposition ?

Réponse Monsieur Jean Pierre Sueur, Syndic indique qu'il s'agit de la totalité des avoirs de la commune. Le bénéfice est transféré au compte capital. Il s'agit d'écritures comptables, cette somme n'est pas disponible.

La discussion n'est plus demandée

- **La présidente donne lecture des têtes de chapitres du rapport et donne la parole au Président de la CoFin pour lecture de ses commentaires.**
- **Monsieur Cédric Mottier demande à si cette lecture est nécessaire dans la mesure où chacun y a eu accès dans le rapport. L'Assemblée accepte de renoncer à cette lecture à l'issue d'un vote.**

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis 04/2021 est mis au vote

- **Le préavis 04/2021, comptes 2020 est accepté à l'unanimité**

6. Préavis 05/2021 médiathèque Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'un provisoire en éléments modulaire

La Présidente invite le rapporteur de la Commission ad'hoc à donner lecture de son rapport

- **Monsieur Alexandre Cevey donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le rapporteur de la Commission des finances à donner lecture de son rapport

- **Monsieur Marc Maillard donne lecture du rapport de la CoFin**

La discussion est ouverte.

Intervention Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique que la taille des salles de classe, est liée à la contrainte structurelle du système porteur existant. La structure métallique encore en très bon état oblige à respecter la position des piliers existants. Les normes de l'époque prévoyaient des salles de 80 m². Les normes actuelles prévoient une surface minimale de 64 m² pour les classes secondaires. Cette dimension réduite s'avère déjà insuffisante fera l'objet d'une adaptation des recommandations de la DGE. Le nombre de salles complémentaires sont de plus en plus demandées et le projet du Mottier correspond bien aux besoins. Concernant l'information à la population pour la mise à l'enquête, celle-ci a été transmise aux riverains (300 envois) une vingtaine de personne se sont présentées et des questions ont été posées.

Intervention Monsieur Yann Muller relève la pénurie actuelle de matériaux qui aura un impact sur les prix qui peuvent varier de 5 à 60% selon les matériaux. Le surcout prévu de 3% semble sous-estimé. Concernant le plus long terme, le plan d'investissement avec également le Champ d'Olie, les deux collèges couleront environ 59 millions cela constitue beaucoup d'argent en très peu de temps, sans compter la cantine du Châtaigner. S'interroge sur l'échelonnement de ces investissements. La prochaine étape est-elle le relèvement des impôts ainsi que du plafond d'endettement ?

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique que les surcoûts liés à la pénurie ont été prises en compte dans les montants calculés.

Intervention Monsieur Aydin Durmaz relève qu'en 2016 concernant la construction c'était la même situation d'urgence. Y a-t-il eu des simulations sur le nombre d'élèves à venir ?

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal signale qu'en page 8, une analyse a été faite et les projections sont à disposition sur une base à 14'000 habitants. C'est la raison pour laquelle la surélévation a été prévue.

Intervention Monsieur Aydin Durmaz regrette la notion d'urgence le dérange juste après les élections.

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal n'est pas en accord avec cette opinion, une planification a bien été faite depuis un certain nombre d'années.

Intervention Monsieur Aydin Durmaz relève que dans le rapport il a été mentionné qu'il n'y avait pas eu assez de temps pour évaluer la situation.

Intervention Madame Eliane Parolini Sutter remercie la Municipalité d'avoir travaillé dans un délai bref et a conçu un projet qui correspond aux attentes.

Intervention Monsieur Philippe Hayward souligne que les prévisions de 6 ou 8 ans doivent être étudiées par les commissions dans un délai aussi court. Espère que le projet de Champ d'Olie ne se passera pas comme ça, message pour la prochaine Municipalité.

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique qu'il y a eu un changement d'architecte ce qui a provoqué le délai et fait perdre beaucoup de temps.

Intervention Monsieur Marc Maillard, intervient en son nom propre sur un point d'ordre général. Concernant le problème des délais, il rappelle qu'il s'agit du travail des conseillers d'étudier les préavis. De façon générale, la municipalité dépose un préavis, pour quel que soit le montant, celui-ci sera étudié par une commission, généralement dans les quinze jours après en avoir pris connaissance. La commission a dix jours pour faire son travail. Pour avoir fait partie de la commission des finances, ce travail est effectué de façon sérieuse et la réflexion débute en amont de la séance. Effectivement l'organisation telle qu'elle est laisse une semaine aux conseillers pour étudier les rapports. Le temps pour étudier les préavis est toujours le même, quel que soit les montants en jeu. Il s'agit de se plonger dans ce travail.

Intervention Monsieur Richard Nicole ne partage pas ce point de vue. La CCU a été informée du projet de ce préavis dix jours avant la commission ad'hoc et n'a pas été consultée. Cela amènera le débat de savoir si cette commission doit être reconduite. Monsieur Nicole revient sur les vœux pieux des commissions, à savoir être informées plus tôt, et ne pense pas que la nouvelle municipalité changera de manière de faire puisqu'elle marche. La politique de l'urgence et la politique du besoin et des délais, pour inciter à signer avant que cela soit plus cher ou pour assurer l'accueil des futurs élèves avec un sentiment de ne pas avoir le choix.

Intervention Monsieur Jean Pierre Moser relève une phrase au chiffre 13 du préavis qui indique «à financer par des liquidités courantes ou emprunt ». Monsieur Moser se réjouit du temps où financer un collège sera possible par les liquidités. Cela souligne l'absence de vrais plans financiers à long terme dans la commune tant pour les recettes que pour les dépenses et dépenses d'investissements ainsi que pour les liquidités et la prévisibilité de l'endettement. Ce sujet a déjà été débattu à la commission des finances. Il lance un appel au nouveau municipal des ressources pour qu'il œuvre à l'installation d'un vrai plan financier sur dix ans par exemple, comme la projection des investissements.

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic répond à la question de Monsieur Yann Muller et l'incite à relire le PV du 14.12.2020 sur la dette communale budget 21. Pour répondre à Monsieur Moser il signale avoir transmis à la commission des finances un plan sur les infrastructures avec des propositions au sujet de la dette communale.

Intervention : Monsieur Jean Pierre Moser réitère son commentaire sur le fait qu'il manque un plan financier complet avec les recettes et les dépenses, investissements, dette. Le besoin est d'aller plus loin.

La discussion est close.

Le **préavis 5/2021** est mis au vote

- **Le préavis 5 est accepté à une large majorité, 6 refus et 3 abstentions**

7. Rapport annuel de la commission consultative de l'urbanisme

La Présidente invite la présidente de la CCU à prendre la parole.

- **Madame Ariane Annen Devaud donne lecture du rapport de la CCU**

Intervention Monsieur Richard Nicole pose la question de savoir si la commission doit être maintenue sous cette forme ? Monsieur Nicole demande souhaite un débat et demande si une mise au vote dans cette législature est opportune ou faut-il attendre la prochaine ?

Intervention Monsieur Marc Maillard indique qu'effectivement il revient au futur conseil de statuer sur cette question.

Intervention Monsieur Jean Marie Urfer indique qu'il était prévu d'élire les membres de la CCU dans la séance d'ouverture de la nouvelle législature mais qu'il a convenu avec les chefs de groupe de ne pas le faire pour justement avoir le temps d'en discuter, notamment lors du prochain Conseil.

Intervention Monsieur Karim Mazouni indique que la CCU est une commission thématique décidée lors cette législature pour une législature. Il appartient donc au futur Conseil de décider s'il veut reconduire cette commission.

Intervention Monsieur Olivier Maggioni trouve pour sa part que le bilan de la CCU devrait être à faire par le Conseil qui l'a nommé.

Intervention Madame Ariane Annen Devaud pour clarifier : lors de la mise en route de la CCU il s'agissait d'une commission thématique à l'essai au sens de l'article 36 al. 2 qui fonctionnait à titre consultatif. Celle-ci sera à mettre en place par le nouveau Conseil.

La parole n'est plus demandée.

8. Interpellation chantier du plan d'affectation La Clochatte - santé des enfants de l'UAPE et des riverains

La Présidente invite l'interpellatrice à lire son interpellation.

➤ Madame Viviane Prats Alvarez donne lecture de l'interpellation

Réponse Madame Laurence Muller Achtari indique que les travaux ont été retardés jusqu'aux vacances scolaires pour cette phase de démolition. Madame Muller Achtari souligne que le chantier n'est pas directement à proximité. Elle admet que le courrier concernant la démolition est arrivé un peu tard auprès des riverains. Par ailleurs elle rappelle qu'en principe la période de mise à l'enquête et le permis de construire sont prévus pour cela. Les conclusions de l'étude effectuée classe le lieu comme ne nécessitant ni surveillance ni assainissement. La condition à l'autorisation était également d'élaborer un plan de communication ce qui sera fait selon les phases du projet. En ce qui concerne la sécurité et la santé des enfants, la police veillera à la circulation des véhicules de chantier et celui-ci sera balisé par une clôture. Pour ce qui concerne l'amiante faiblement présente, des procédures et de la surveillance sont prévues notamment par la SUVA. Concernant les travaux à fortes nuisances entrepris début août, des contrôles spéciaux ont été demandés dans le cadre des autorisations et des sondages ont été fait et le seront encore.

Intervention : Madame Viviane Prats Alvarez se demande si une copie des rapports cités est consultable ?

Réponse Madame Laurence Muller Achtari rappelle que certains étaient déjà présents dans le cadre du plan de quartier – les documents sont consultables à la commune.

9. Communications de la Municipalité

La Municipalité a publié ses communications sur le site réservé.

Intervention Monsieur Jean-Pierre Sueur dresse un bilan de la législature dont le document a été mis à disposition des conseillers et se trouve sur le site communal.

10. Communications de la Présidence et du Bureau

La Présidente fait un retour sur la votation du 13 juin. Le bureau, in corpore, a officié pour les votations fédérales. Tout s'est bien passé, elle en remercie les personnes présentes et tout particulièrement l'Huissière, Madame Paillette pour le très bon repas préparé. Sur le même thème, il est coutume d'organiser un repas de fin de législature qui n'a pu être programmé durant celle-ci. Grâce aux nouvelles prescriptions sanitaires cela sera possible et vous serez convoqués prochainement.

11. Propositions individuelles et divers"

Intervention Monsieur Sébastien Gremion souhaite savoir si les zones 30 du Grand Mont sont modifiée parce que non respectées suite aux contrôles ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand indique que pour le Grand Mont, la commune proposera à l'Etat des moyens pour que la limitation soit respectée. Pour l'autre secteur 30 km/h, Martines, le dossier est toujours à l'Etat.

Intervention Madame Viviane Prats Alavez est ce soir très préoccupée par l'environnement, en l'occurrence par l'usine du Vallon et effets de la pollution allant jusqu'à la commune du Mont.

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur est en contact avec Monsieur Fuellmann du Canton au sujet de cette pollution. Un sondage sera effectué dans la petite forêt du Rionzi.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet soumet une question au sujet du fond subvention pour l'achat de véhicules électrique. La directive d'application précise : « achat auprès d'un concessionnaire vaudois agréé » est-il légitime de ne pas accorder une subvention si un habitant du Mont achète un véhicule électrique auprès d'une succursale d'un concessionnaire vaudois agréé mais situé en dehors du périmètre géographique déterminé ? Par exemple : revendeur implanté sur le canton de Vaud mais le modèle souhaité n'est disponible que dans une succursale située hors canton, est-on éligible à la subvention ? Le cas d'un achat auprès d'un distributeur ayant des succursales sur tout le territoire national n'a peut-être pas été pris en compte. Si cela signifie qu'une discrimination à la liberté d'achat des habitants du Mont est appliquée, il serait nécessaire que ce point soit précisé dans la directive. Le but de ce fonds est de favoriser la mobilité douce des Montains en leur facilitant l'accès à un achat de véhicule électrique.

Réponse Monsieur Christian Menétrey dans le règlement il est spécifié qu'il s'agit de prestataires vaudois. Il faut donc se faire facturer et livrer dans une succursale vaudoise.

Intervention Madame Catherine Roulet, concernant son postulat sur le plan climat communal, se demande où cela en est ?

Réponse Monsieur André Guex signale que le postulat est sur la pile et la municipalité y travaille.

Intervention Madame Ariane Annen Devaud revient sur l'ouverture des commissions a pu vivre l'expérience par deux fois. Elle trouve que ce n'est pas forcément une grande réussite. En pensant aux nouveaux conseillers, demande au bureau une nouvelle marche à suivre plus précise pour aider les futurs membres des commissions ad'hoc.

Intervention : Monsieur Jean-Charles Fresquet revient sur la sortie du Bureau durant laquelle Madame Sophie Chanel du Parc Naturel du Jorat, a donné une information que le Mont avait un projet déposé de haie sur le chemin de Manloud. N'étant pas au courant, Monsieur Fresquet souhaite quelques informations.

Réponse Monsieur Michel Amaudruz précise que le parc du Jorat offre des prestations aux communes associées. Il n'y a pas de projets proprement dit au niveau de la municipalité. La déléguée à l'environnement réfléchit à diverses possibilités, notamment sur la route de Manloud. Parmi les pistes transmises à ce sujet, une réflexion sur le parcours particulièrement nu de la Plaisance à la Déchetterie serait à mener pour ajouter un peu d'ombre ou des bancs. Maintenant que le terrain de sport est réalisé, des aménagements sont à réfléchir.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente propose à l'Assemblée de faire une ovation à la Municipalité sortante.

Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic prend la parole et remercie les membres de la Municipalité avec une mention spéciale pour Messieurs André Guex, Jacques Marchand, Michel Amaudruz, Christian Menétrey, pour leur engagement à la réalisation des projets communaux depuis 2016. Il est également reconnaissant envers les membres du Conseil communal et les diverses commissions pour leur collaboration et soutien. Le bien commun a toujours pris le pas sur les considérations partisanses. Monsieur Sueur remercie également le

personnel communal qui met en œuvre les décisions communales. Il représente le fondement d'un service public de qualité. Le Syndic transmet un remerciement spécial à Monsieur Sébastien Varrin, Secrétaire Municipal, avec qui il a partagé une étroite collaboration durant toutes ces années. Remerciements également aux sociétés locales qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de la commune ainsi qu'aux entreprises qui participent à la richesse communale et régionale. La fonction de Syndic est exigeante et ne peut être remplie pleinement sans l'aide d'un grand nombre de personnes qui souvent restent dans l'ombre. Parmi celles-ci, celles qui ont permis que le projet « le Mont une ville » voie le jour, la mise à jour du journal communal, la participation à diverses associations et la reconnaissance de la commune, ainsi que l'arrivée de nouvelles lignes de bus, entre autres réalisations. Depuis 1998 Monsieur Sueur a recherché une cohérence entre ses actes et ses convictions, guidé par le sens du service public et de l'intérêt général avec un profond respect des finances publiques. Toutes ses prises de positions ont mis en avant sa vision politique, celle du PLR. En conclusion Monsieur Sueur souhaite à la première femme Syndique de la commune ainsi qu'à l'entier de la nouvelle municipalité ses encouragements et ses vœux pour la législature à venir et associe à ces vœux le nouveau Conseil communal.

La Présidente prend la parole pour son discours :

« La présidence du conseil est un poste à durée déterminée, sans l'aide et la mémoire de certaines personnes il m'aurait été difficile de mener à bien cette mission. Je tiens à remercier Monsieur Varrin Secrétaire Municipal, ainsi que mes mentors anciens présidents que j'ai assailli de question. Mes collègues du bureau et vous tous pour votre patience et votre compréhension quant à mes lacunes. La procédure et la politique ne font pas partie de mon caractère, j'ai dû apprendre sur le tas. Maintenant que je sais presque donner les résultats des votes, je vous tire ma révérence. C'est avec un petit pincement au cœur, tout de même, que je vais remettre le sceau de notre commune ainsi que la clé du bâtiment du conseil le 1er juillet 2021 après l'assermentation, à mon successeur. J'espère qu'il n'aura pas à aller récupérer la clé de la grande salle tous les lundis des séances. Merci à vous tous pour votre engagement, au revoir à ceux qui ne siégeront plus, bonne législature à ceux qui restent et à ceux pas encore présents qui vont garnir les sièges libérés.

Monsieur Jean-Marie Urfer remercie la Présidente pour son année de présidence durant laquelle a elle a mené les débats avec beaucoup de sérieux et néanmoins un certain humour. Il remet à la Présidente des présents de produits locaux qu'il a collectés avec son vélo. Il remercie également la Secrétaire pour qui c'est le dernier PV.

Contre appel Sébastien Gremion, Myrèle Knecht, Nadège Longchamp, Olivier Maggioni, André Muller, Viviane Prats Alvarez, David Richard

La Présidente clôt la séance à 22h05

Le Mont-sur-Lausanne, le 11 juillet 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Barbara Rochat



La Secrétaire



Nathalie Penso